

Le périmètre d'intervention est constitué par l'ensemble des zones naturelles et agricoles à vocation agricole dans les zones urbaines et à urbaniser.

5. Autres charges à caractère général - remboursement de frais = 11 800 euros

Les autres charges incluent notamment

- les assurances : 907,49 €
- la documentation générale (hébergement et maintenance du site Internet du SIAB) : 158,40 €
- les formations : 550 €
- les remboursements de frais administratifs et d'hébergement auprès des collectivités hébergeurs : 7 257,15 €
- les abonnements / adhésions : 2 665,07 €

Le SIAB adhère à la fédération des SCoT, à l'Observatoire des territoires, au CAUE 41 ainsi qu'au CNAS.

6. Les charges de personnel = 97 020,97 euros

Le personnel du syndicat se décompose comme suit :

Emplois permanents à temps complet :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emploi
<i>Filière technique</i> Ingénieur	Ingénieur 6ème échelon Indice Brut 646, Indice Majoré 540 IFSE: 973,84 € brut mensuel CIA : 200 € brut annuel	1 à raison de 35h hebdomadaires

Par ailleurs deux agents de la communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys sont mis à disposition du syndicat, il s'agit du :

- responsable du syndicat – pour 15 % de son temps de travail ; avec une fin de mise à disposition au 31 octobre 2023 ;
- gestionnaire administratif et financier – pour 50 % de son temps de travail

Par ailleurs, mise à disposition de locaux et de service dans le cadre de conventions avec la Ville de Blois et Agglopolys

La participation du SIAB au titre des mises à dispositions s'élève à 34 948,59 euros.

7. Autres charges – indemnités des élus = 55 732 euros

2.2- Les dépenses d'investissement :

Révision du SCOT = 18 598,80 euros

En 2023, le groupement ATOPIA a été retenu suite à une CAO (commission d'appel d'offre).

Les dépenses liées au marché publics de révision du SCoT sont faibles pour 2023, un seul bureau d'étude ayant envoyé une facture en 2023 (Atopia), et le travail sur les phases de diagnostic et d'élaboration de la stratégie étant encore en cours.

Reste à réaliser : 272 120,40 €

3- Les recettes

3.1- Les recettes de fonctionnement :

Sur les dépenses de personnel, la mise à disposition d'un agent du SIAB auprès d'Agglopolys pour 30 % de son temps de travail a engendré une recette de **16 973,70 euros**.



La sollicitation au fonds vert dans le cadre de l'étude sur la trame noire a engendré un déficit de 43 362,06 € pour l'année 2023. Une subvention au CRST a également été sollicitée, avec un premier versement en 2024.

La participation des EPCI est de 270 334 euros.

Le report de fonctionnement est de : 196 704,67 euros

3.2- Les recettes d'investissement :

La DGD, subvention reçue de l'État, est de 39 000 €

Le report d'investissement est de : 32 053,67 euros

4- Le résultat de clôture :

Les comptes réalisés en 2023 présentent un résultat de clôture positif de 228 758,34 € (voir documents joints en annexe).

- un excédent cumulé d'investissement de : 32 053,67 €
- un excédent cumulé de fonctionnement de : 196 704,67 €

Les restes à réaliser, de 272 120,40 € minorent ces résultats, ainsi le résultat net cumulé de clôture est négatif (- 43 362,06 €), avec

- un déficit cumulé d'investissement de : - 240 066,73 €
- un excédent cumulé de fonctionnement de : 196 704,67 €